



Politique de remboursement

Le but de cette politique est de clarifier le processus de remboursement de Ski Québec Alpin.

Portée et champ d'application

Cette politique de remboursement fait référence aux programmes suivants :

- Les adhésions de Ski Québec alpin (SQA)
- Les assurances PAAS de Canada alpin
- Les formations d'officiels
- Les formations d'entraîneurs

Adhésion SQA, ACA et assurances PAAS

- Frais non remboursables

Formation d'officiel

- Frais non remboursable;
- Un remboursement complet sera effectué si un participant a testé positif à la COVID-19 ou si celui-ci a des symptômes liés à la COVID-19. Des frais de transaction s'appliquent.

Formation des entraîneurs

En cas d'annulation tardive, les frais suivants seront appliqués

1. Dans un délai de deux semaines (14 jours) avant le début du stage, 75% des frais de stage seront remboursés;
2. Dans un délai d'une semaine (7 jours) avant le début du stage, 50% des frais de stage seront remboursés;
3. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 6e jour avant le début du stage;
4. Il n'y a aucun remboursement en cas d'absence;
5. En cas d'annulation pour une blessure ou une maladie incapacitante :
 - a. Un remboursement complet sera effectué pour toute annulation comprenant une preuve de blessure ou maladie incapacitante qui empêche la participation à la formation.

b. Un remboursement complet sera effectué si un participant a testé positif à la COVID-19 ou si celui-ci a des symptômes liés à la COVID-19. Des frais de transaction s'appliquent.

En tout temps, SQA se réserve le droit d'annuler une formation, et ce, sans préavis. De plus, elle ne peut être tenue responsable des frais engagés par les participants (p-e déplacement, hôtel etc.). Toutefois, les frais de stage seront remboursés en entier.

Aucun frais ne sera remboursé dans un cas de force majeure hors de notre contrôle, telle qu'une épidémie ou tout autre cas fortuit

Aucun remboursement après le 31 mai de l'année en cours « fin d'année financière » ne sera accordé

Frais d'administration

- Tous les remboursements effectués par l'intermédiaire du système de paiement de Ski Québec alpin sont assujettis à des frais d'administration de 5%
- Tous les remboursements effectués par l'intermédiaire du système de paiement Snowreg (pour la formation des entraîneurs) sont assujettis à des frais de service, tant pour les frais d'inscription que pour les frais de remboursement.

Pour faire votre demande de remboursement, veuillez envoyer un courriel à:
formation@skiquebec.qc.ca